

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Objet de délibération :
**Rapport sur l'égalité
hommes/femmes**

Séance du 16 décembre 2019

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 41 délégués sur 82, convoqués le 06 décembre 2019

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames S. RIGHETTI-M. BOTTEX-E. LAROCHE- Messieurs C. de BOISSIEU - J. DOCHE – C. LIMOUSIN –S. ALBERT- JM SALVADORI-F BOEGLIN-C. RAVET-JM CASTELLANI-G BALUFIN- J. ROLLAND
CC de la Côtière à Montluel : Monsieur B. GUILLET
CC Miribel et du Plateau : Monsieur A. GOY
CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames S. GOY-CHAVENT-M. RUDE – Monsieur G. GUICHARD

Est élu secrétaire de séance :

M. Philippe GUILLOT VIGNOT (C.C. de la Côtière à Montluel)

Par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales (JO du 28 juin 2015), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants ont l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2016, de rédiger un « rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

Ce rapport ci-annexé est donc présenté par Mme la Présidente à l'assemblée délibérante.

BILAN SOCIAL

Au sein du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain, deux agents sont employés : un homme et une femme.

La répartition dans les filières de la fonction publique territoriale est la suivante :

- Filière technique : un homme
- Filière administrative : une femme

Les actions de formation proposées depuis ces dernières années ont été :

- *Agent de la filière technique* : participation en septembre 2019 à une journée de formation : « *Loi ELAN et ses implications pour les SCoT* ».

- Agent de la filière administrative :

✓ En 2019 : * Journée d'information sur la « réglementation CNRACL – notions de base »

* Formation sur « l'actualisation des connaissances territoriales »

* Formation sur « la Loi de transformation de la fonction publique ».

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

PREND ACTE du rapport rédigé sur l'égalité hommes/femmes pour le syndicat mixte BUCOPA

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le*